ART. 24 N° I-CF954

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º I-CF954

présenté par M. Rolland

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le Gouvernement souhaite inclure des mesures ambitieuses pour la relance de l'économie dans ce PLF 2021, ce même texte prévoit une nouvelle baisse de 100 millions d'euros du plafond des ressources affectées aux Chambres de commerce et d'industrie. Cette disposition est totalement incohérente avec l'ambition affichée par le Plan de relance et compromet sa mise en œuvre dans la proximité des territoires, au plus près des entreprises.

Les puissants relais auprès des TPE-PME dans tous les territoires que sont les CCI jouerons un rôle majeur.